



# FICHE D'INSTRUCTION DE SECURITÉ

Date de création 01-juillet-2022

Date de révision 13-avril-2023

Version 2

## 0. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les produits en fibre de verre à filament continu (CFGF) sont des articles selon diverses réglementations chimiques internationales, telles que le règlement européen (ER) n° 1907/2006 (REACH) ou le règlement américain 29 CFR 1910.1200(b)(6)(v). Ces réglementations exigent des fiches de données de sécurité (FDS) uniquement pour les substances et les mélanges dangereux. Aucune fiche de données de sécurité n'est légalement requise pour les articles.

Conformément au statut d'article des produits en fibre de verre à filament continu, Fysol fournit à ses clients des informations appropriées pour garantir la manipulation et l'utilisation de ses produits en fibre de verre à filament continu en toute sécurité au moyen de ce document : fiche d'instruction de sécurité.

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit** Continuous Filament Glass Fiber Products: Rovings, Dry Chopped Strands

**Synonymes** Dry-Use Chopped Strand, FoodContact™ Chopped Strand, FliteStrand® Roving, Multi-End Roving

**Utilisation recommandée** Utilisation industrielle, renfort plastique

**Adresse du fournisseur** FYSOL SAS  
130 Avenue des Follaz  
73000 CHAMBERY - FRA

**Numéro de téléphone de l'entreprise** +33 (0)4 79 96 82 00 (8:00am-5:00pm Central European Time)

**Adresse e-mail** ECarrier@fysol.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Statut réglementaire** Les produits en fibre de verre à filament continu (CFGF) ne sont pas des produits dangereux selon les règles applicables du SGH (Système Global Harmonisé). Ils répondent à la définition d'*Article* selon l'article 3 (3) - Définitions - du règlement européen (CE) n° 1907/2006 (REACH), ainsi qu'à la définition d'*Article* du règlement américain 29 CFR 1910.1200 (b)(6)(v), ainsi qu'à la définition d'*Article* dans le cadre de divers règlements internationaux sur les produits chimiques.

**Autres informations** Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").  
Voir la section 8 pour des données sur les limites d'exposition

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les produits de fibre de verre à filaments continus (CFGF) sont constitués de verre, lequel a reçu la forme spécifique (filament) et une dimension particulière (diamètre). Un traitement de surface (ensimage) est appliqué sur les filaments qui sont ensuite rassemblés pour former une mèche. Le fil est soumis ensuite à un traitement pour lui donner une présentation spécifique selon l'usage final de l'article. L'ensimage est un mélange de produits chimiques, i.e. agent couplant, agent filmogène et résines/émulsions polymériques. Le taux d'ensimage est habituellement inférieur à 3%.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• NE PAS frotter ou gratter les yeux.</li><li>• Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes</li><li>• Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin</li></ul>  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Laver immédiatement la peau à l'eau froide et au savon</li><li>• NE PAS utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres et poussières plus profondément.</li><li>• NE PAS frotter ou gratter les zones affectées</li><li>• Utilisez un chiffon pour enlever fibres et poussières</li><li>• Si les fibres ont pénétré dans la peau, elles peuvent être éliminées en appliquant et en enlevant un ruban adhésif afin que les fibres adhèrent à la bande et soient retirées de la peau</li><li>• Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin</li></ul> |
| <b>Inhalation</b>            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Transporter la victime à l'extérieur</li><li>• Si les symptômes persistent, consulter un médecin</li></ul>   |
| <b>Ingestion</b>             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau pour évacuer les fibres de la gorge.</li><li>• Si les symptômes persistent, consulter un médecin</li></ul>  |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |   |
|--|---|
| <b>Propriétés d'inflammabilité</b>                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les produits de fibres de verre en filaments continus ne sont pas inflammables, ne sont pas combustibles et n'alimentent pas une combustion. Seule la partie organique est combustible et peut libérer de faibles quantités de substances dangereuses en cas de chaleur ou d'incendie important et prolongé</li></ul> |
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>                            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse</li><li>• Jet d'eau ou brouillard d'eau</li></ul>   |
| <b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète contre l'incendie</li></ul>  |

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Précautions individuelles</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter le contact avec les yeux et la peau</li><li>• Éviter toute formation de poussières</li><li>• Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8</li></ul>  |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter le balayage à sec.</li><li>• Éviter toute formation de poussières</li><li>• Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination</li><li>• Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés</li><li>• Utiliser un aspirateur anti-poussière muni d'un filtre à haute efficacité pour ramasser la poussière et les fibres.</li><li>• Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau</li></ul> |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |  |   |
|--|---|
| <b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter la formation de poussières.</li><li>• Porter un équipement de protection individuelle approprié en cas de contact direct avec le produit</li></ul> |
| <b>Conditions de conservation</b>                              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conserver le produit dans son emballage afin de minimiser la formation potentielle de</li></ul>   |

poussières.

**Matières incompatibles** • Aucun(e) connu(e)

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives pour l'exposition

Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").

Vous pouvez trouver ci-dessous quelques limites d'exposition professionnelle pour la poussière respirable, la poussière totale et la fibre respirable.

Nom chimique	USA-ACGIH TLV	USA-ACGIH TLV			USA-OSHA PEL-TWA	China-OEL
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 fiber/cm <sup>3</sup> respirable fibers: length >5 µm, diameter less than 3 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable particulate matter			Inert or Nuisance dust: Total dust 15 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction 5 mg/m <sup>3</sup>	Total dust 8 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Austria-OEL	Belgium-OEL	Denmark-OEL	Finland-OEL	France-OEL	
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	Resp. dust 5 mg/m <sup>3</sup> Total dust 5 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 0,5 fibre/ml	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 5 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 0,1 fibre/ml	Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 5 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	
Nom chimique	Germany-OEL	Ireland-OEL	Italy-OEL	Netherlands-OEL	Norway-OEL	
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	Resp. dust 1,25 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup>	Resp. dust 4 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 0,5 fibre/ml	Resp. dust 5 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	
Nom chimique	Portugal-OEL	Spain-OEL	Sweden-OEL	Switzerland-OEL	United Kingdom-OEL	
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 5 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 1 fibre/ml	Resp. dust 3 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 0,5 fibre/ml	Resp. dust 4 mg/m <sup>3</sup> Total dust 10 mg/m <sup>3</sup> Resp. fibre 2 fibre/ml	

### Contrôles techniques

Une extraction locale et/ou une ventilation générale doivent être mises en place afin de maintenir l'exposition en dessous des limites d'exposition réglementaires et recommandées.  
Une ventilation locale par aspiration doit être fournie dans les zones de coupe, de broyage ou autres traitements similaires pour retirer les poussières et fibres en suspension dans l'air

**Protection des yeux/du visage** • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches

**Protection de la peau et du corps** • Porter des gants de protection  
• Porter des chemises à manches longues et pantalon long

**Protection respiratoire** • Si les limites d'exposition sont dépassées, porter des protections respiratoires appropriées (par exemple: FFP2 ou N95 ou KN95) à choisir en fonction du niveau d'exposition réel dans l'air et conformément aux réglementations locales applicables

**Remarques générales en matière d'hygiène** • Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
• Enlever et laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Fibres de verre à filaments continus, de diamètre de filament supérieur à 6 microns
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Couleur</b>	Blanc, ou, blanc cassé
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Densité</b>	2.6 (verre)
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas un explosif

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	• Stable dans les conditions normales
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	• Aucune dans les conditions normales de traitement.
<b>Produits dangereux résultant de la décomposition</b>	• Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation • Des petites quantités de substances dangereuses non déterminées pourraient être rejetées en cas d'incendie ou de chauffage prolongés.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Informations sur le produit</b>	Les poussières et les fibres peuvent causer une démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses en raison de l'effet d'abrasion mécanique des fibres. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies (SGH). L'inhalation peut faire tousser et éternuer. L'exposition à de fortes concentrations peut entraîner des difficultés respiratoires, des congestions et un sentiment d'oppression. Les fibres de verre à filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de la World Health Organization (WHO). Une fibre respirable a un diamètre (d) inférieur à 3µm, une longueur (l) supérieure à 5µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3. Les fibres de diamètre supérieur à 3µm, ce qui est le cas de nos fibres de verre à filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionnent pas de maladie pulmonaire grave. Les fibres de verre à filaments continus ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Les ruptures ont lieu transversalement induisant la formation de fibres plus courtes mais de même diamètre et de poussières. Un examen au microscope des poussières de verre broyé montre la présence de petites quantités de particules respirables. Parmi ces particules, certaines, irrégulières, ont une forme semblable à une fibre en termes de rapport l/d; on les appelle « éclats » (Shards). On peut clairement observer que ce ne sont pas des fibres avec une forme régulière, mais irrégulière, avec des dimensions semblables à des fibres. A notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules respirables, mesurés sur nos sites de production, sont 50 à 1000 fois inférieurs aux limites d'exposition professionnelle autorisées.
<b>ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)</b>	Les fibres de verre à filament continu sont classifiées A4 – Non classées comme cancérogènes pour l'être humain.
<b>CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)</b>	En juin 1987, et en Octobre 2001 (voir IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic risks to humans – Man-made Vitreous Fibers – Volume 81) l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a classé les fibres de verre à filaments continus dans la catégorie des produits non cancérogènes pour l'homme (Groupe 3). Les résultats des études réalisées sur l'homme et l'animal ne sont pas suffisamment concluants, selon l'IARC, pour classer les fibres de verre à filaments continus comme matière cancérogène, que ce soit dans la catégorie possible, probable ou sûre.
<b>NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)</b>	Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas listées dans le rapport du NTP (Programme national de toxicologie) sur les cancérogènes (dernière édition)
<b>OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)</b>	X - Présent
<b>2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	Les fibres de verre à filament continu ne figurent pas dans le tableau des entrées de classification harmonisées figurant à l'annexe VI du Règlement CLP. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets de fibres de verre à filaments continus sont des déchets non dangereux. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Le code européen des déchets pour les fibres de verre à filament continu est 101103.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé dangereux par les règlements internationaux sur les transports.

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**Inventaires internationaux** Les produits de fibre de verre à filaments continus sont des articles. Les articles sont exemptés d'enregistrement dans les différents inventaires chimiques nationaux comme : TSCA (USA), DSL/NDSL (CAN), REACH (EU), ENCS (JP), IECSC (CN), KECL (KR), PICCS (PH), AICS (AUS), TCSI (Taiwan)

**California Proposition 65** Ce produit n'est pas réglementé par la Proposition 65 de la Californie

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Préparée par</b>	ECr
<b>Date de création</b>	01-juillet-2022
<b>Date de révision</b>	13-avril-2023
<b>Remarque sur la révision</b>	E-mail de contact

### Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

**Fin de la fiche de directives d'utilisation en toute sécurité**